

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

## DÉLIBÉRATION n° B2020/011

L'an deux mille vingt et le 04 février à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOIS, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD et Nathalie SALCUNI

**Absents excusés** : Fabienne ROYO, Jean-Paul COMPAGNET, Michel SICARD, Roger LACOME, Monique MARTIN, Laurent LAGES, et Jean-Pierre CABOS

### **Objet** : Office de Tourisme - candidature à la labellisation « Terre de jeux 2024 »

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, clubs). Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

Les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » pourront profiter du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir leur territoire. Le territoire communautaire dispose de plusieurs sportifs de haut niveau susceptibles de participer à l'événement des JO 2024. Il dispose également de sites et d'associations sportives qui concourent au dynamisme sportif et à la vitalité du territoire.

Il paraît donc opportun de déposer un dossier de candidature afin d'obtenir le label « Terre de Jeux 2024 », et participer à l'aventure olympique et paralympique pendant cinq ans. Jusqu'en 2024 la programmation « Terre de Jeux 2024 » permettra aux habitants de la CCPL de **participer, se bouger, se rencontrer, échanger, s'étonner ou se découvrir** autour de pratiques d'activités physiques et sportives.

Pour la CCPL, l'obtention de ce label Terre de Jeux 2024 est donc le début d'une aventure collective qui peut renforcer les actions locales en faveur du sport, sous toutes ses formes : sport pour le plus grand nombre, sport santé, sport nature, sport et handicap...

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

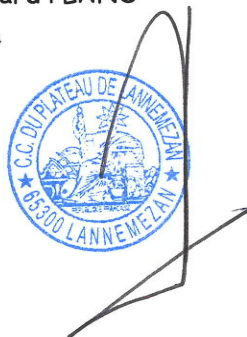
## DECIDE

- d'acter la candidature de la CCPL au label « Terre de Jeux 2024 » ;
- d'approuver les objectifs et les principes généraux de ce label ;
- d'engager toutes les démarches nécessaires afin d'élaborer le dossier de candidature à ce label.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 14 FEV. 2020



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20200204-2020-011B-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2020  
Date de réception préfecture : 14/02/2020